

Civ. 1e, 10 mai 2007, n°06-13017

Pourvoi n° 06-13017

Motif : "Ce texte interdit lors de la reconnaissance et l'exécution des décisions, le contrôle de la compétence des juridictions de l'Etat d'origine".

Mots-Clefs: Reconnaissance (conditions)
Compétence

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/2416>